

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA (CHLC)

SECTION CIVILE

LOI UNIFORME SUR LES PROCURATIONS PERPÉTUELLES

**Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
Août 2015**

LOI UNIFORME SUR LES PROCURATIONS PERPÉTUELLES

[1] C'est avec plaisir que je présente ce rapport au groupe de travail et aux rédacteurs du projet pour une loi uniforme sur les procurations perpétuelles.

Ce devrait être le dernier examen portant sur l'harmonisation des procurations C'est avec plaisir que je présente ce rapport au groupe de travail et aux rédacteurs du projet pour une loi uniforme sur les procurations perpétuelles et l'exploitation financière des aînés. Les documents prennent la forme d'une loi uniforme annotée; la législation existante est mise à jour et des dispositions portant expressément sur la façon de contrer le plus possible le phénomène de l'exploitation financière des aînés sont ajoutées. Ce serait le paroxysme de l'ironie si l'instrument visant à aider les adultes en temps de besoin, lorsqu'ils ne sont plus en mesure de gérer leurs affaires, devenait l'outil même de leur exploitation.

[2] Beaucoup de particuliers et d'organisations méritent notre gratitude pour leur intérêt, leur contribution et leur travail dévoué.

[3] Ce projet est né d'une lettre que M^{me} Alice Wong, C.P., députée, ministre d'État (Aînés), a adressée à la présidente de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada de l'époque, M^{me} Nancy Irving. Dans sa lettre, M^{me} Wong recommandait à la CHLC d'entreprendre un examen comparé des procurations dans les diverses administrations afin de cerner les lacunes possibles et d'explorer le besoin d'harmonisation dans ce domaine. Elle mentionnait que le gouvernement du Canada tenait à éliminer toutes formes d'exploitation des aînés et qu'il devenait particulièrement important d'aider les personnes âgées à prendre des décisions financières et de multiplier les façons de les protéger contre l'exploitation financière. La lettre mentionnait le rapport de Western Canada Law Reform Agencies dans lequel il était recommandé d'établir des garanties uniformes contre l'utilisation abusive des procurations perpétuelles.

[4] Un contrat a été passé entre le ministre des Ressources humaines et du Développement social (maintenant *Emploi et Développement social Canada*) et la Conférence le 27 mars 2014 pour entreprendre et mener à terme un projet dont les objectifs étaient les suivants :

- (i) cerner les difficultés et les risques liés à la législation sur les procurations à l'échelle du Canada et ressortant de l'analyse des législations à l'échelle du Canada;
- (ii) préparer les instructions sur la rédaction des lois que pourraient adopter les gouvernements provinciaux et territoriaux s'ils le jugent à propos.

[5] Le Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion du programme de la CHLC a examiné attentivement la portée du projet. Il s'agit de la phase 1 d'une initiative beaucoup plus large. À la phase 1, la CHLC fait ce qu'elle a toujours fait et ce qu'elle fait bien :

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

préparer une loi uniforme dans un domaine de nécessité. La phase 1 jettera les bases de nombreuses autres activités de la phase 2, notamment la mise en application de la législation; la publicité et le message véhiculé sur le sujet; l'engagement des institutions financières et d'autres organismes pour établir des protocoles et du matériel didactique afin d'expliquer les diverses mesures correctives à prendre lorsque l'on soupçonne l'exploitation financière des aînés. Le rôle principal à la phase 2 est un élément crucial pour affronter ce sujet vital et nouveau.

[6] Kim Nayer, qui a présenté un rapport à la conférence en août 2014, a effectué le travail préparatoire à la création du document sur les grandes questions et de la base de données législative. À ce moment-là, la Conférence a approuvé les grands principes généraux pour la préparation de la législation préliminaire. Cette discussion a fait ressortir le fait que même si d'autres secteurs du droit réglementent le vol et la fraude, une contribution importante pourrait être faite en renforçant les mesures de protection entourant les procurations de façon harmonisée à l'échelle du pays.

[7] Le groupe de travail composé des membres suivants a assumé le gros du travail :

- Genevieve Harvey, ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse
- Audrey Turmel, ministère de la Justice du Québec
- Maria Markatos, ministère de la Justice de la Saskatchewan
- Clara Cerminara, ministère de la Justice de l'Alberta
- Clark Dalton, coordonnateur des projets de la CHLC
- Peter Lown, c.r. Alberta Law Reform Institute

Clark Dalton et Peter Lown présidaient ce groupe.

[8] Dans les limites du cadre de travail général, le groupe a établi quatre domaines de concentration qui, dans l'optique de la prévention de l'exploitation, apporteront des améliorations importantes. Chaque sujet a été examiné en gardant à l'esprit le but global d'harmoniser les diverses méthodes à l'échelle du pays. Les quatre sujets suivants ont été traités : formalités et reconnaissance; avis et validation; énoncé des obligations; mesures correctives. Une longue liste de questions stratégiques précises a été préparée dans chaque domaine. Les diverses méthodes utilisées par les diverses autorités législatives ont été examinées et des énoncés de politique définitifs ont été préparés. Le groupe a tenu sept réunions intensives de deux heures. Le travail préparatoire, la documentation sous-jacente et les procès-verbaux constituent un examen complet et approfondi des enjeux. L'ensemble de la documentation émanant des réunions a été versé dans un rapport d'étape destiné à EDSC au 31 mars 2015.)

[9] La prochaine étape du processus est une des parties les plus importantes de la réforme du droit – comment faire le pont entre les décisions stratégiques et la législation

LOI UNIFORME SUR LES PROCURATIONS PERPÉTUELLES

éventuelle de mise en œuvre. La rédaction des instructions est une œuvre d'art en voie de réalisation. Il importe de respecter les décisions stratégiques, mais également d'informer le rédacteur législatif et lui donner les outils nécessaires pour créer le langage législatif. Des instructions inadéquates pour la rédaction retardent le processus et alourdissent le travail du rédacteur. De bonnes instructions de rédaction facilitent le travail du rédacteur et jettent les bases d'un dialogue enrichissant.

[10] Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur deux spécialistes chevronnées pour ce processus. Clark Dalton a préparé les instructions, que le groupe de travail a examinées et approuvées. Encore une fois, le processus complet du groupe de travail a aidé grandement à effectuer une vérification croisée et à réviser les instructions préliminaires. Ensuite, mentionnons Brian Greer, un rédacteur chevronné, qui entretient des liens étroits avec la CHLC et compte une longue expérience provinciale.

[11] Un sous-comité de l'Association nationale des tuteurs et curateurs publics a examiné le projet et formulé des commentaires utiles sur divers aspects du rapport de 2014 et sur les instructions à l'intention des rédacteurs et il a présenté une version préliminaire de la loi. Bon nombre des suggestions du sous-comité ont été intégrées dans cette version préliminaire.

[12] Les annotations ont été faites par Clark Dalton et Peter Lown pour faciliter la compréhension du lecteur de la loi. Il s'agit d'une brève introduction qui résume une très petite partie de la réflexion et de la discussion du groupe de travail.

[13] Enfin, la version française de la loi a été préparée au Nouveau-Brunswick par Dominique Maubert qui était en étroite relation avec le rédacteur du texte anglais. EDSC s'est chargé de la traduction française des commentaires et du présent rapport.

[14] Tous les participants, en particulier les rédacteurs, ont été astreints à des échéanciers très serrés et nous reconnaissons leur travail soutenu. Je tiens à transmettre la gratitude de la Conférence à toutes les personnes qui ont travaillé si fort pour réaliser ce produit.

Ces lois et commentaires préliminaires doivent être examinés à la réunion de la Conférence qui se tiendra en août prochain à Yellowknife. La participation et l'analyse des délégués de la CHLC sont essentielles à l'aboutissement de ce travail. Les positions de principe représentent un équilibre fragile pour lequel il a fallu faire des choix difficiles. Une nouvelle loi uniforme sur les procurations C'est avec plaisir que je présente ce rapport au groupe de travail et aux rédacteurs du projet pour une loi uniforme sur les procurations perpétuelles peut apporter l'harmonie tant recherchée entre les autorités législatives et jeter les bases d'un effort concerté pour contrer et limiter l'exploitation financière des aînés.